



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orthophonistes

Question écrite n° 81070

Texte de la question

M. Luc Belot interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la place des orthophonistes dans la fonction publique hospitalière. Bien que la reconnaissance de la profession d'orthophoniste, d'un niveau master, soit reconnue depuis l'année 2013, leur salaire est toujours bloqué à un niveau bac + 2. Cette situation a des conséquences sur les postes hospitaliers malgré une demande de plus en plus forte. Cette inquiétude est confortée par de nombreux départs en retraite pendant plusieurs années. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement peut intervenir pour à la fois pallier les carences en effectifs et pour renforcer le statut de cette profession dans la fonction publique hospitalière.

Texte de la réponse

Actuellement classés dans le nouvel espace statutaire de la catégorie B, les orthophonistes doivent intégrer la catégorie A, conformément aux engagements pris par le protocole d'accord du 2 février 2010, dit protocole LMD. L'attractivité de la profession en milieu hospitalier est une problématique majeure et le gouvernement est soucieux d'améliorer cette attractivité. Il a diligenté une enquête approfondie auprès des établissements hospitaliers sur la situation des orthophonistes. Ses résultats doivent servir de base à un travail de concertation engagé avec les représentants de la profession et portant notamment sur le lien ville/hôpital. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu une disposition dans le projet de modernisation de notre système de santé intégrant une nouvelle définition des missions des orthophonistes. Celle-ci a été arrêtée consensuellement avec les représentants de la profession. Concernant l'aspect statutaire, celui-ci sera traité dans le cadre du chantier « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » initié par la ministre chargée de la fonction publique, en cohérence avec l'ensemble des évolutions statutaires envisagées pour les corps de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Luc Belot](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81070

Rubrique : Fonction publique hospitalière

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2015](#), page 4220

Réponse publiée au JO le : [20 octobre 2015](#), page 7887